

Image not found or type unknown



Constat amiable après dommages suite à des travaux

Par **Fabrice**, le **15/02/2012** à **15:32**

Bonjour, je suis locataire dans un petit collectif suite à des travaux dans un logement en dessous du mien des microfissures sont apparues au plafond et murs nécessitant une remise en peinture.
J'ai contacté par écrit ma propriétaire qui de son côté s'est mise en relation avec le propriétaire du logement où ont été faits les travaux.
Ma propriétaire me demande de faire un constat à l'amiable pour la remise en peinture.
Ne serait-il pas plus logique que ce soit l'assurance de ma propriétaire qui devrait être sollicitée?
Vous remerciant de votre réponse.
Je vous souhaite une bonne journée